

## Com., 4 mars 2014, n° 12-29580

Pourvoi n° 12-29580

Motifs : "le pouvoir délégué à l'administrateur d'assurer la gestion quotidienne d'une société [de droit belge] ne lui confère pas le droit d'effectuer une déclaration de créance [dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire ouverte en France], laquelle implique le pouvoir d'agir en justice, de sorte qu'il ne peut user de la faculté de subdélégation à cette fin".

**Mots-Clefs:** Déclaration de créance  
Dirigeant

**Doctrine:**

Dr. sociétés 2015, comm. 14, obs. J.-P. Legros

Imprimé depuis Lynxlex.com

---

**URL source:**<https://www.lynxlex.com/fr/text/insolvabilit%C3%A9-r%C3%A8gl-13462000/com-4-mars-2014-n%C2%B0-12-29580/3014>